

Quelles molécules pour traiter nos pondeuses d'œufs de consommation ?

Chacun d'entre vous est, je pense, sensibilisé au temps d'attente concernant la viande et les abats des volailles de son élevage ayant reçu un vermifuge, un traitement anti-coccidien ou un antibiotique. Petit rappel : le délai d'attente est le temps que l'on doit laisser s'écouler entre la dernière injection ou la dernière prise de médicament par voie orale de nos animaux et le moment où on peut à nouveau consommer leur viande. Ce délai, qui doit toujours être scrupuleusement observé, pose généralement peu de problème dans nos petits élevages car, si traitement il y a, c'est souvent au jeune âge et nos races à croissance lente sont consommées beaucoup plus tard.

La question est plus épineuse quand il s'agit de traiter les poules pondeuses qui portent la double casquette de reproductrices et de productrices d'œufs pour la consommation humaine. Le traitement peut les concerner directement ou être destiné aux jeunes volailles qui les côtoient dans un même poulailler, même s'il est très fortement conseillé de parquer les animaux à traiter à part des autres pendant toute la durée du traitement. Peu de molécules sont autorisées chez les pondeuses d'œufs de consommation. Les dossiers de recherche de résidus dans les œufs ont rarement été entrepris car il est impossible de justifier dans un élevage rationnel de poules pondeuses la perte d'une seule journée de production d'œufs pour cause de délai d'attente.

Avant de passer en revue les molécules autorisées sur les poules pondeuses, il faut rappeler que tout traitement antibiotique doit être justifié d'une part (fortes suspicions cliniques au minimum, autopsie d'animaux morts ou malades fortement conseillée, analyse éventuellement) et bien appliqué d'autre part (dose, durée, matériel et eau de traitement adéquats).

Le vermifuge est l'acte thérapeutique le plus fréquent chez les pondeuses adultes. Seul le Flubendazole possède un délai d'attente égal à 0 jour pour l'œuf. Cependant, il n'existe que comme prémélange médicamenteux à incorporer dans un aliment complet accompagné par une ordonnance ; c'est un « luxe » que ne pourront probablement pas s'offrir la plupart de nos petits élevages. Certaines spécialités à base de Lévamisole – médicament à distribuer dans l'eau de boisson – possèdent un délai d'attente de 5 jours pour l'œuf. La durée du traitement étant de 1 seul jour, la destruction des œufs portera sur 6 jours au total.

Les problèmes bactériens digestifs pourront être traités avec des molécules telles que la Néomycine, la Dihydrostreptomycine, l'Ampicilline ou la Colistine buvable. Le traitement des problèmes respiratoires bactériens pourra être entrepris avec de l'Oxytétracycline. L'Erythromycine pourra être choisie en cas de problèmes respiratoires complexes, avec notamment une suspicion de mycoplasmes. Tous ces produits ont un délai d'attente de 0 jour pour les œufs.

L'arsenal thérapeutique chez les pondeuses en cas de colibacillose (la maladie bactérienne respiratoire ou systémique la plus fréquente en volailles) ou de coccidiose est, cette fois, très maigre et se limite à deux molécules de la famille des sulfamides : la Sulfadimérazine et la Sulfadiméthoxine. De plus, l'emploi de ces molécules oblige à un rejet des œufs pendant 12 jours après la fin du traitement, soit 17 jours au moins au total !

Toutes les autres molécules sont strictement proscrites chez les pondeuses. Certaines spécialités précisent qu'elles ne doivent être employées moins de 28 jours avant le début de la ponte. Doit-on alors considérer qu'il existe un délai d'attente œuf de 28 jours sur ces produits ? En tout état de cause, du point de vue de la législation, non. La mention « ne pas administrer à des poules productrices d'œufs destinés à la consommation humaine » prévaut. D'un point de vue pratique, si les œufs sont destinés à votre propre consommation, que vous n'en faites nullement le commerce, c'est probablement un moindre mal que d'observer ce délai de 28 jours avant de reprendre la consommation d'œufs pondus par des poules ayant reçu un traitement non autorisé. Une chose est sûre, on ne doit jamais se baser sur un temps d'attente viande pour estimer un temps d'attente œuf. Le jaune d'œuf est une substance de stockage produit par un organe qui, lui aussi, stocke énormément, le foie. Où finissent les molécules chimiques employées dans les traitements ? Plutôt dans le muscle, le foie, les graisses, le jaune d'œuf ? Si cette étude de résidus n'a pas porté sur les poules pondeuses, alors on ne peut préjuger de rien quant à leur persistance dans l'œuf même si, intuitivement, on sait qu'elles persisteront beaucoup moins longtemps que ces 28 jours.

Quel risque encourez-vous si vous transgressez ces règles de prescription ? L'émergence de bactéries résistantes aux antibiotiques est un sujet porteur pour les médias. Les études sérieuses montrent que c'est surtout le fait des pratiques hospitalières et qu'elles constituent le dur prix à payer à une médicalisation sans cesse plus poussée dans les pays industrialisés. Elles peuvent également découler de traitements antibiotiques non justifiés et surtout mal appliqués en élevage ; ce n'est sûrement pas le cas dans notre Club ! C'est pourquoi ce risque n'est pas le souci majeur dans l'emploi de molécules interdites chez les pondeuses. Par contre, l'ignorance des temps d'attente pour ces molécules sans autorisation, fait que vous êtes susceptibles de consommer dans vos œufs d'infimes doses d'antibiotiques. Vous risquez ainsi de développer, même si les cas sont rarissimes, une allergie à ces molécules voire, fait encore plus exceptionnel, de sélectionner, à l'intérieur de votre propre organisme cette fois, des populations de bactéries résistantes car c'est à vous-même que vous administrez un traitement mal appliqué ; justification nulle, très faibles doses, durée aléatoire. A tout ceci s'ajoute bien entendu le risque judiciaire si vous faites le commerce de vos œufs.

Que doit-on faire de ces œufs triés pendant la durée du traitement et celle du délai d'attente ? Les distribuer à d'autres animaux présenterait, toutes proportions gardées, les mêmes dangers que les consommer vous-même. Il ne reste a priori que la poubelle ou le compost si vous n'êtes pas en période de reproduction ; ces molécules ne présentent pas de danger pour l'embryon. L'important à l'époque des incubations est bien de choisir des œufs issus de poules saines ; jetez les œufs pendant la durée du traitement et incubez les beaux pondus pendant la durée du délai d'attente.

N'ayons pas honte de traiter nos volailles, c'est un élément majeur du respect du bien-être de l'animal, mais faisons le bien et en parfaite transparence.